



Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS)

Coordination Régionale

TERMES DE REFERENCE

Recrutement d'un consultant pour la préparation et l'animation d'un atelier régional de capitalisation sur la mise en place et la gestion d'une interprofession dans le domaine du Bétail et de la viande, au plan national

Type de contrat :	Consultant individuel
Langue requise :	Français
Durée du contrat	30 jours forfaitaires y compris l'animation de l'atelier
Début de mise en œuvre	Dès signature du contrat par les deux parties
Financement	PRAPS

Avril 2018

1. Contexte

Le Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS) fait suite à la Déclaration de Nouakchott qui a sanctionné le Sommet de Haut niveau sur le Pastoralisme tenu en octobre 2013 à Nouakchott sous l'égide du gouvernement de la République Islamique de la Mauritanie, la Banque Mondiale, le CILSS et les organisations d'intégration régionale. Le Projet intervient dans six pays sahéliens que sont le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal et le Tchad. Il est financé par la Banque Mondiale pour un montant total de 248 millions de dollars américain.

L'objectif de développement du Projet consiste à «*Améliorer l'accès à des moyens et services de production essentiels et aux marchés pour les pasteurs et agropasteurs dans des zones transfrontalières et le long des axes de transhumance des six pays Sahéliens et améliorer la capacité des Gouvernements de ces pays à répondre à temps et de manière efficace en cas de crise pastorale ou d'urgence* ». Les objectifs spécifiques du Projet sont déclinés à travers cinq composantes, que sont (1) L'Amélioration de la Santé Animale (2) l'Amélioration de la Gestion des Ressources Naturelles (3) La Facilitation de l'Accès aux Marchés (4) l'Amélioration de la Gestion des Crises Pastorales et (5) la Gestion du Projet.

Au titre de la composante 3, le projet prévoit des appuis aux organisations professionnelles, afin d'améliorer leurs aptitudes à accomplir leurs missions vis-à-vis des pasteurs, agro-pasteurs, autres types de producteurs, commerçants de bétail et transformateurs des produits animaux. Il faut dire qu'au stade actuel, les organisations existantes s'évertuent à résoudre les problèmes liés à la mobilité, s'impliquent dans le plaidoyer en lien avec les politiques publiques sur l'élevage et, dans certains cas, ont même entrepris des actions de facilitation de la commercialisation¹.

Cependant, l'expérience du PRAPS, notamment en matière de facilitation de l'accès aux marchés montre que les capacités de ces organisations demeurent très limitées pour impulser le respect des protocoles signés au niveau des Communautés Economiques régionales en matière de libre circulation des marchandises. Il ressort également qu'elles éprouvent des difficultés pour mener des actions efficaces et soutenues en vue de mettre leurs membres à l'abri du racket routier qui se généralise. En matière de commercialisation, si on relève une implication de plus en plus marquée des organisations pastorales dans la gouvernance des infrastructures de marchés, on ne rencontre pas beaucoup d'expériences relatives à l'organisation des transactions et à la coordination de la mise en marché. Dans le domaine de la facilitation de la transhumance, des efforts sont certes constatés, mais demeurent insuffisants face à la stigmatisation grandissante dont le pastoralisme fait l'objet dans les pays d'accueil des transhumants et de leurs animaux.

Ces différentes limites se trouvent aggravées par une faible capacité de mobilisation de ressources propres qui place ces organisations dans une situation de forte dépendance, qui, dans certains cas, apparaît comme incompatible avec la nature même de leurs missions.

Les spécialistes des mouvements associatifs s'accordent pour dire que la solution à de tels problèmes réside dans une structuration plus appropriée de la filière qui reflèterait les besoins des multiples acteurs qui la composent, favoriserait les complémentarités et encouragerait une répartition plus équitable des revenus générés par la chaîne de valeur dans son ensemble. Une telle structuration devrait promouvoir une reconnaissance de la représentation de la filière et, dans la mesure du possible, des capacités d'intervention appropriées aux niveaux déconcentrés et au niveau national, de manière à ce que les besoins des acteurs soient satisfaits au niveau où ces besoins se manifestent.

¹ Mise en place du réseau d'emboucheurs et leur connexion à des supermarchés avec l'appui du Projet TRADE AND INVESTMENT HUB de l'USAID

Le PRAPS envisage d'apporter sa contribution à l'émergence ou à la consolidation d'une telle structuration au niveau de chaque pays PRAPS. Dans cette optique, le projet compte organiser un atelier régional d'échanges d'expériences et de formation sur la base des cas réussis de mise en place d'organisations interprofessionnelles. Les présents termes de référence sont élaborés dans le but de définir les modalités du recrutement d'un facilitateur pour accompagner l'Unité régionale de coordination (URC) dans les préparatifs et la tenue de cet atelier qui aurait lieu en Afrique de l'Ouest et pourrait s'étaler sur 3 jours, avec la participation d'une quarantaine de personnes.

2. Objectifs de l'atelier de capitalisation :

L'objectif général de l'atelier régional de capitalisation sur les interprofessions Bétail/viande est de doter les pays d'une bonne compréhension de la dynamique interprofessionnelle (enjeux, contraintes, etc...), ainsi que d'un modèle de démarche cohérente et fructueuse susceptible de favoriser l'émergence d'organisations interprofessionnelles viables et capables de faire face aux besoins de leurs membres à tous les niveaux de la filière bétail/viande. Pour ce faire, l'atelier articulera l'examen du cadre théorique de la création des interprofessions, mais aussi d'exemples pratiques de structuration, de fonctionnement et d'actions, ainsi que d'échanges d'expériences à partir de cas considérés comme des succès (ou des échecs) dans ce domaine.

De manière spécifique, l'atelier devrait permettre aux participants de:

- Mieux comprendre le sens de la dynamique interprofessionnelle à l'échelle de filières agricoles (utilité, enjeux, contraintes, financements, possibilités d'action, limites, etc...), la structuration des interprofessions et leurs modes de fonctionnement ;
- Echanger sur des exemples de succès (voire aussi échecs) dans la mise en place d'interprofessions du secteur agricole, avec nécessairement un cas dans le domaine du bétail et de la viande. Cette analyse des expériences vécues dans les différents pays devrait amener les participants à identifier les conditions de succès du processus de mise en place et fonctionnement d'une Interprofession de la filière Bétail/viande
- Avoir une meilleure compréhension des instruments juridiques qui encadrent le processus de création et de fonctionnement d'une interprofession
- Adopter une démarche harmonisée à mettre en œuvre par les pays pour dérouler leur processus de création et de gestion d'une interprofession de la filière bétail/viande au plan national.

3. Participants à l'atelier

Les cibles de cet atelier sont les organisations professionnelles de base ou des faitières nationales de la filière Bétail/viande des pays PRAPS, les administrations/directions en charge de l'organisation économique et/ou de la promotion des organismes ruraux dans les pays, les porteurs d'expériences et les organisations faitières régionales.

4. Mission du consultant

La mission du consultant consiste à proposer un contenu, une démarche méthodologique et un programme pour l'animation de l'atelier, afin d'atteindre les objectifs mentionnés ci-dessus. Cette proposition comportera en outre l'esquisse d'une démarche harmonisée que les participants examineront en vue de sortir de l'atelier avec un document qui prendra la forme d'un « guide pratique pour la mise en place d'une interprofession de la filière bétail/viande » au Sahel.

La mission se déroulera en trois étapes :

☞ Préparation de l'atelier et analyse des cas à capitaliser :

Cette phase devrait permettre d'identifier les expériences pertinentes en matière de création et

fonctionnement d'une interprofession, de procéder à l'analyse des cas présélectionnés en vue de mettre en exergue les facteurs clés de leur succès, notamment par rapport (i) au statut juridique, (ii) aux organes de gouvernance et leurs animateurs, (iii) aux principes et règles de fonctionnement, et (iv) aux services rendus aux membres, et (v) aux mécanismes de financement. Dans toute la mesure du possible, les expériences dans le domaine agro-pastoral seront privilégiées. C'est également pendant cette phase que le consultant examinera le cadre juridique en vigueur dans la sous-région, notamment l'acte uniforme de l'OHADA sur les sociétés coopératives, afin de préparer les appuis-conseils nécessaires pour guider les pays dans l'application des dispositions édictées par cet Acte. Les résultats de ces différentes analyses feront partie du Module d'animation de l'atelier. Le Consultant assistera l'URC dans la mobilisation éventuelle des personnes responsables des expériences présélectionnées et qui feront l'objet d'échanges à l'atelier.

☞ Animation de l'atelier :

L'animation de l'atelier est entendue comme la réalisation de l'ensemble des exposés que le consultant aura à faire sous forme magistrale, la supervision des présentations qui seront faites par les porteurs d'expériences et la conduite des séances des discussions qui seront menées entre les participants. En adoptant une approche pédagogique dynamique, participative et itérative, le consultant devrait (i) encourager tous les participants à prendre part activement aux débats ; (ii) garantir le déroulement des sessions selon le programme et le respect de la durée impartie à chaque session ; (iii) favoriser le travail en équipe entre les participants, ainsi qu'avec les personnes ressources et (iv) mettre en place un mécanisme efficace d'élaboration des synthèses des sessions antérieures, en vue de faciliter la production du rapport final.

☞ Rédaction des rapports provisoire et final de l'atelier, y compris la rédaction du « guide pratique pour la mise en place d'une interprofession de la filière bétail/viande »

5. Résultat attendu

Au terme de l'atelier et peu après sa conclusion, les participants sont dotés d'un « Guide pratique » qu'ils seront en mesure de mettre en œuvre, afin de contribuer à la création d'interprofessions plus fortes et plus efficaces dans leurs pays.

6. Les livrables

Dans le cadre de sa mission, le consultant devra fournir au PRAPS les livrables ci-après :

- Des supports de l'atelier (un pré-guide) ;
- Un rapport provisoire et le guide deux semaines après l'atelier,
- Un rapport final et la version finale du guide qui prennent en compte les observations et commentaires du PRAPS sur le rapport provisoire, deux semaines au plus tard après la transmission des observations y relatives.

7. Profil du Consultant

Les personnes intéressées par la présente mission doivent être titulaires d'un diplôme postuniversitaire (Doctorat, Master, DEA, DESS) ou équivalent dans les domaines : Economie Coopérative, Gestion/Management, Agronomie, Agroéconomie, Pastoralisme ou disciplines connexes. Les candidats devront également justifier des compétences spécifiques ci-après :

- ✓ Démontrer une expérience pertinente dans le domaine de l'organisation économique de filières agricoles et/ou de la promotion des organismes ruraux ;
- ✓ Avoir une expérience professionnelle pratique dans la gestion et/ou le fonctionnement d'une organisation interprofessionnelle agricole serait un gros atout ;
- ✓ Faire preuve d'une bonne expérience théorique et pratique en formation, sensibilisation des adultes ;

- ✓ Avoir de fortes capacités en communication et une grande aptitude à expliquer des concepts de manière simple, ainsi qu'à rédiger de manière précise et concise ;
- ✓ Avoir une forte capacité d'écoute et de synthèse ;
- ✓ Bien maîtriser la langue française (parlée et écrite) ;
- ✓ Si possible, avoir une bonne compréhension des enjeux liés au pastoralisme et à l'élevage et la transformation de ruminants en Afrique de l'Ouest, ainsi que du contexte sahélien.

8. Durée et période de la mission

La durée de la consultation ne peut excéder trente jours forfaitaires comprenant la période de préparation, d'animation de l'atelier et de rédaction des rapports et du guide. Il est prévu que l'atelier se tienne sur au moins trois jours au mois de juillet 2018. La durée, les dates exactes et le lieu de l'atelier seront convenus de commun accord avec le consultant.

9. Soumission des offres :

Les personnes désireuses de soumissionner à la présente offre peuvent envoyer leur CV actualisé accompagné de tous les justificatifs de diplômes et d'attestation justifiant le niveau académique et l'expérience requise par voie électronique au plus tard, **le jeudi 03 mai 2018 à 17 heures GMT** à :

Madame la Coordinatrice Régionale du PRAPS
Secrétariat Exécutif du CILSS
E-mail : maty.ba-diao@cilss.int

Avec copie à

- Issa TANKARI : issa.tankari@cilss.int
- M'nanté NYAMASSOULE : mnante.nyamassoule@cilss.int
- Nathalie SORO : nathalie.soro@cilss.int